

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le six mai à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

Etaient présents : M. Daniel BLIER, Mme Annie FOUQUET-ALARY, M. François ROCHELLE, Mme Jocelyne AUBERT, Mme Sylvie COLLIN, M. Christophe GACEM, M. Yvan LEMETAYER, Mme Sophie MAO, Mme Anne POUSSIELGUE, M. Benoît RABEL, M. Sébastien RAULT, M. Claude THEAULT.

Absents : M. Yohan CAPITAINE, Mme Marion HAAS, M. Jérôme LECLERCQ, M. Jean-Michel LERIVRAY excusé (procuration à M. GACEM), Mme Danielle RENARD, Mme Chantal RENAULT.

Secrétaire : Mme MAO.

**Compte-rendu de la précédente réunion :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion.

**Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : modification des statuts – Restitution de la compétence « Relais Informations Services à Le Teilleul ».**

*Délibération n° 2019/05/06-01*

Le Conseil municipal,

Vu l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2018 modifiant les statuts de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2019/04/08-64 du conseil communautaire du 8 avril 2019 décidant de restituer la compétence « Relais d'informations Services à Le Teilleul » à ladite commune ;

Vu le courrier du président de la communauté d'agglomération Mont-Saint Michel Normandie notifié par courrier électronique le 24/04/2019 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Emet un avis **FAVORABLE** à la modification de compétence décidée par le conseil communautaire.

**Chemin situé à la Gare – délibération de désaffectation et d'aliénation du chemin suite à l'enquête publique.**

*Délibération n° 2019/05/06-02.*

Mme le Maire rappelle que par délibération du 03/10/2017, le conseil avait décidé de lancer l'enquête publique nécessaire en vue de la cession ultérieure d'un

**COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE**  
*Conseil municipal du 06/05/2019*

---

ancien chemin situé à la Gare commençant sur sa partie Nord au droit de la RD 103 et rejoignant à l'autre extrémité cette même RD 103 au Sud/Est.

Pour mémoire, ce chemin bien que figurant au plan cadastral n'est plus emprunté depuis de nombreuses années et n'a plus d'existence physique sur place. De plus, les travaux d'assainissement eaux usées faits par la Communauté de Communes il y a quelques années nécessitent une régularisation de la situation du terrain ; un poste de refoulement étant implanté pour partie sur l'emprise de cet ancien chemin.

Par délibération du 05/03/2019, le conseil a également fixé les conditions de cession du chemin après enquête publique après estimation des Domaines.

L'enquête publique s'est déroulée du 20 mars 2019 au 3 avril 2019. A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à la désaffectation et à l'aliénation totale de ce chemin rural (sans numéro) situé à la Gare.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal :

- de désaffecter le chemin rural situé à la Gare d'une contenance de 481 M<sup>2</sup> en vue de sa cession ;
- de charger Mme le Maire de poursuivre la procédure en vue de la cession au(x) propriétaire(s) riverain(s) et à la Communauté d'Agglomération et de l'autoriser à signer tout acte nécessaire à la poursuite de ce dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

**Revalorisation du loyer du logement communal 17 Rue St Pierre.**

*Délibération n° 2019/05/06-03.*

Mme le Maire rappelle qu'il avait été convenu de revoir les éventuelles revalorisations aux dates anniversaires des baux.

En ce qui concerne le logement communal situé 17 rue St Pierre occupé par Mme BOURDON Fanny, l'échéance est au 1<sup>er</sup> juin. Le loyer actuel est de 529.71 €.

En appliquant la revalorisation contractuelle selon l'indice de référence des loyers, le nouveau loyer serait de 538.70 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'application de la revalorisation.

**Personnel communal : créations de postes – avancements de grades.**

*Délibération n° 2019/05/06-04.*

Mme le Maire indique que plusieurs agents communaux sont susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade au choix. Elle rappelle que ces avancements de grade sont conditionnés à l'existence des postes correspondants vacants ou à leur création ; les créations de poste relevant de la compétence du conseil municipal.

Les inscriptions au tableau annuel d'avancement sont également soumises à l'avis de la commission administrative paritaire.

Au vu de ces éléments, des coûts liés aux créations de postes, et suite à la commission municipale du 25 mars 2019, il est proposé au conseil municipal de créer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 :

- 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>re</sup> classe à temps complet aux services techniques ;
- 1 poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal de 1<sup>re</sup> classe ;
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>re</sup> classe à temps non complet (32 /35<sup>e</sup>)

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions, approuve les créations de postes ci-dessus.

**Lutte collective contre les frelons asiatiques – convention 2019 avec la FDGDON 50.**

*Délibération n° 2019/05/06-05.*

Mme le Maire fait part du courrier reçu de la FDGDON 50 concernant la lutte contre les frelons asiatiques pour 2019. Le programme d'actions 2019 validé fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 08/03/2019 confirmant l'organisation de la lutte par la FDGDON.

La participation des collectivités locales se fait en 2 niveaux :

- d'une part sur le volet animation, coordination, suivi et investissements (participation financière de 61.00 € pour la commune du Val St Père pour 2019) ;
- d'autre part, sur le volet de lutte par la destruction des nids (participation selon les travaux de destruction après accord préalable de prise en charge par la commune).

Il est proposé au conseil municipal de renouveler son adhésion à la lutte collective pour 2019 et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention correspondante.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

**M. Yohan CAPITAINE arrive et prend part à la suite de la réunion.**

**Budget principal 2019 – décisions modificatives.**

*Délibération n° 2019/05/06-06.*

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les décisions modificatives suivantes pour compléter les crédits prévus pour l'équipement numérique des 3 classes non pourvues à l'école sachant qu'une subvention a été attribuée.

**COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE**  
*Conseil municipal du 06/05/2019*

---

- Décision modificative n° 1 - Ajouts de crédits :

|   | DEPENSES              |                         | RECETTES              |                         |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|   | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                       |                       |                         |                       |                         |
| D 2183 – matériel de bureau et informatique |                       | + 4 715 €               |                       |                         |
| R 1348 –autres subventions d'équipement     |                       |                         |                       | + 4 715 €               |

- Décision modificative n° 2 – virement de crédits :

|  | DEPENSES              |                         | RECETTES              |                         |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|  | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                            |                       |                         |                       |                         |
| D 2183 – matériel de bureau et informatique      |                       | + 2 285 €               |                       |                         |
| D 2318 – op 171 : travaux réfection terrain foot | - 2 285 €             |                         |                       |                         |

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications budgétaires.

**Demande des Ets CHEREAU – création d'accès et modification du sens de circulation Chemin de la Brasserie.**

*Délibération n° 2019/05/06-07.*

Mme le Maire fait part de la rencontre avec les Ets CHEREAU et du dépôt le 26/04/2019 d'une déclaration préalable de travaux et d'une demande de permission de voirie concernant les accès au parking de l'entreprise comportant également une modification du sens de circulation Chemin de la Brasserie. Ils proposent une circulation en sens unique sauf riverains depuis le Bd du Luxembourg vers le Chemin du Roquet.

Mme le Maire demande aux membres du conseil de faire part de leurs observations et indique qu'une réunion est prévue avec les riverains du Chemin de la Brasserie le 14 mai.

Diverses observations sont émises : interdire de tourner à gauche à la sortie sur le Chemin du Roquet compte tenu de la visibilité notamment ; vraisemblablement augmentation de la circulation au débouché du Boulevard Pasteur sur le Boulevard du Luxembourg (intersection ayant un trafic déjà dense compte tenu du lycée, de la boulangerie...) ; prendre contact avec le Département pour évoquer avec eux cette demande, le Boulevard du Luxembourg étant une route départementale.

Globalement, le conseil municipal est favorable à la poursuite du dossier avec prise en compte de la rencontre avec les riverains.

**Stationnement Bd du Luxembourg – présentation des travaux.**

*Délibération n° 2019/05/06-07.*

Mme le Maire rappelle que ce dossier avait déjà été évoqué en conseil le 04/12/2018 concernant le levé topographique.

Elle indique qu'elle a signé, dans le cadre de la délégation marchés publics, le contrat de maîtrise d'œuvre avec le Département pour leur accompagnement.

Le plan des travaux est présenté au conseil. La consultation des entreprises devrait avoir lieu prochainement.

Le conseil municipal prend acte de ces éléments.

**Demandes du Football Club suite à la fin de leur contrat aidé.**

*Délibération n° 2019/05/06-08.*

Mme le Maire fait part de la rencontre en mairie le 29 avril avec des parents d'enfants fréquentant l'école de foot accompagnés des représentants du Football Club.

Le Football Club avait actuellement un animateur en contrat aidé dont le contrat s'est terminé le 30 avril. Cet employé du Football Club assurait différentes tâches liées à l'activité de l'association, dont l'encadrement de l'école de foot mais aussi la tonte des terrains.

La commune est donc sollicitée pour apporter une aide financière à l'association afin de leur permettre de financer un nouvel emploi ; sachant qu'il ne peut y avoir d'école de foot sans animateur diplômé.

Mme le Maire précise que la tonte des terrains a été reprise par la commune pour l'instant et invite le conseil à s'exprimer sur cette demande.

Après discussion au sein du conseil sur le devenir des associations communales, sur l'engagement des bénévoles au sein de l'association, sur l'utilisation des équipements communaux, le conseil municipal est favorable à l'apport d'une aide à l'association qui reste à définir tant sur le montant que sur ses modalités. Afin de revoir cette question lors de la prochaine réunion, le conseil demande que soient fournis plus de renseignements : bilan financier du club, détail et coût précis de l'emploi par l'association. Ne pourrait-il pas être envisagé une mutualisation avec d'autres clubs avec le développement d'autres activités sportives ?

Contact va donc être repris avec les responsables de l'association avant le prochain conseil.

**Permanences au bureau de vote des élections européennes du 26 mai 2019.**

Les membres du conseil ont été invités à donner leurs disponibilités pour la composition du bureau de vote.

**Questions diverses.**

- Mme le Maire fait part des devis signés en investissement dans le cadre de la délégation marchés publics.
  
- Mme le Maire indique qu'il n'y aura pas de cantine ni de garderie le jeudi 9 mai en raison d'une grève nationale dans la fonction publique pour laquelle les employés de ces services ont indiqué qu'ils feraient grève.
  
- Urbanisme : M. BLIER fait part des permis de construire accordés depuis le dernier conseil.
  
- Prochains conseils : sauf urgences, jeudi 13 juin et mardi 9 juillet.